

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Synthese de l'année 2015 pour le SDET

EDITO 4



Le mot du Président

SYNTHESE FINANCIERE 6



Évolutions pour l'année 2015

FAITS MARQUANTS 14



Achats d'énergie

NOS ACTIVITES 9



Qualité de la distribution



L'année 2015 en bref



Borne de charge pour véhicules électriques



ÉDITO

«Le mot du Président»

Des évolutions significatives

Le rapport d'activité annuel reste un moment privilégié pour revenir sur les moments forts de l'année écoulée avec une analyse rétrospective des indicateurs liés à nos activités sur les réseaux électriques. 2015 a été l'année de la publication de deux lois majeures qui vont impacter fortement notre organisation, avec la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et la Loi sur la Transition Énergétique.

En synthèse, La loi NOTRe, tout en confirmant la légitimité des Syndicats d'énergie, fait évoluer le paysage institutionnel départemental ainsi que celui de la Région. La loi sur la Transition Énergétique, quant à elle, offre l'opportunité de développer une véritable politique énergétique complète et durable.

Dans ce contexte législatif, le SDET a donc privilégié la mutualisation des actions locales publiques pour optimiser le service apporté aux collectivités, aux territoires et aux usagers, en demeurant attentif à la péréquation entre zones rurales et urbaines.

Le SDET s'est donc engagé en 2015 dans de nouveaux projets avec la formation d'un groupement d'achat en énergie inter-régional, ainsi que dans l'élaboration d'un schéma d'implantation de bornes de charge pour véhicules électriques.

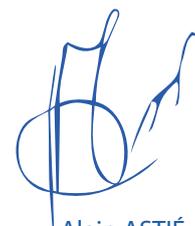
Egalement, sous l'impulsion de la nouvelle équipe et des élus communaux issus des dernières élections, le SDET a aussi affirmé son dynamisme durant

l'année écoulée avec le maintien d'un haut niveau d'investissements, fixé à plus de 17 millions d'euros, ce qui le place comme un acteur public majeur dans le département du Tarn.

Ainsi, les travaux de branchement restent stables, et ceux de renforcement, en hausse pour 2015, portent leurs fruits, permettant de résorber pour partie les chutes de tensions sur le réseau et le temps de coupure constatée par les usagers.

Ces améliorations pour une desserte de qualité restent à poursuivre de manière régulière et soutenue au bénéfice des Tarnais.

Vous trouverez plus de détails en parcourant ce document dont je vous souhaite une agréable lecture.



Alain ASTIÉ
Président du SDET

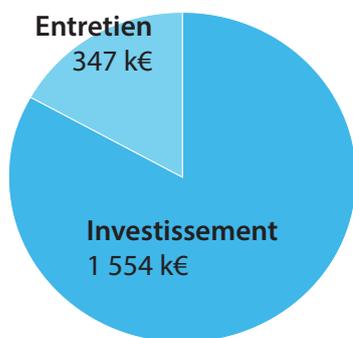


SYNTHÈSE FINANCIÈRE

Évolutions pour l'année 2015

Les dépenses d'investissement comptabilisées en 2015 s'élèvent à 17,7 millions d'euros.

Entretien et investissement en Eclairage public

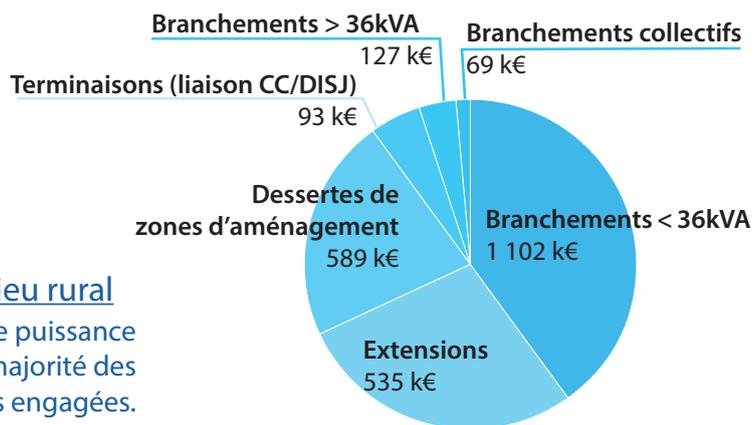


Le SDET accompagne les communes en subventionnant l'entretien et l'investissement des installations.

Dissimulations de réseaux urbains

Le montant des travaux de dissimulation est en légère augmentation.

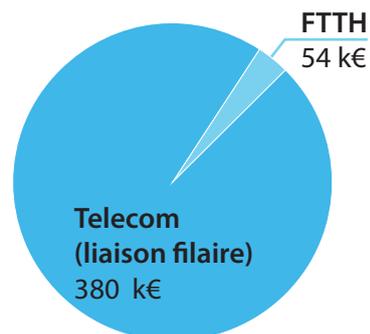
Dissimulations de réseaux urbains
1 269 k€



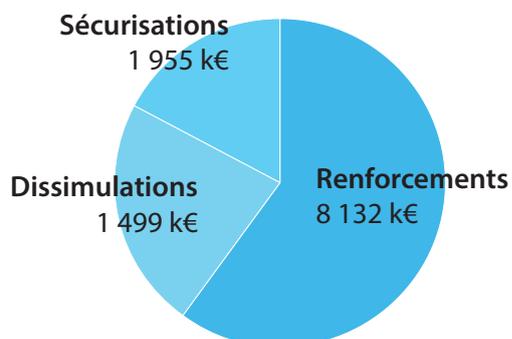
Raccordements en milieu rural

Les branchements individuels de puissance inférieure à 36 kVA représentent la majorité des dépenses engagées. Les zones d'aménagement comprennent les zones d'activité et les lotissements.

Télécommunications



Travaux de réseau en milieu rural



Les montants affichés correspondent aux **investissements comptabilisés**, toutes taxes comprises, **entre le 15 décembre 2014 et le 15 décembre 2015**, à l'exception de l'entretien de l'éclairage public exprimé en euros net de taxes.



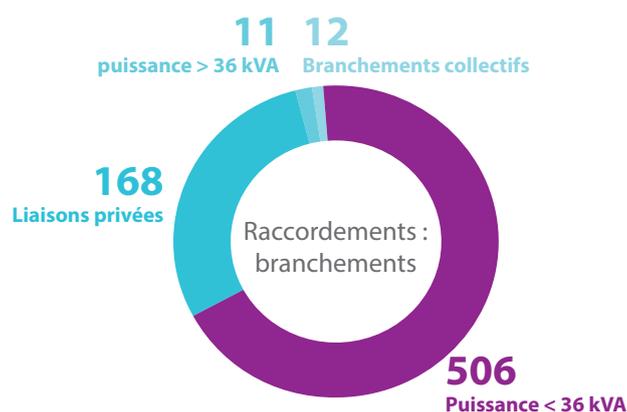
NOS ACTIVITÉS

Le SDET exerce la compétence relative à la distribution publique d'électricité.

Bien qu'il concède l'exploitation du réseau à ERDF, le SDET contrôle l'exécution des différents chantiers réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage.

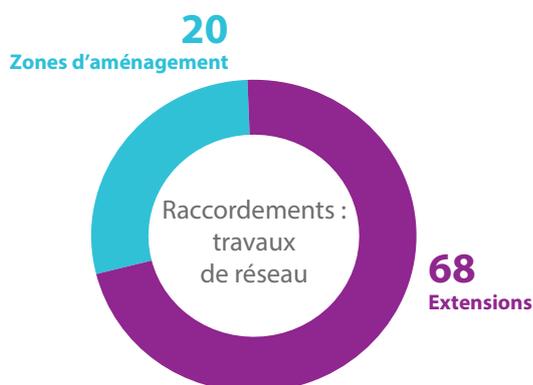
Les **raccordements** représentent une activité importante du syndicat en 2015 :

- 506 branchements individuels de puissance inférieure à 36kVA,
- 168 liaisons privées,
- 11 branchements individuels de puissance supérieure à 36kVA,
- 12 branchements collectifs.



◀ Page de gauche : dissimulation de réseau sur la commune de Carlus

En outre, le SDET a réalisé 68 extensions de réseau et 20 dessertes de zones d'aménagement.



▶ Ci-contre : Diagrammes des activités

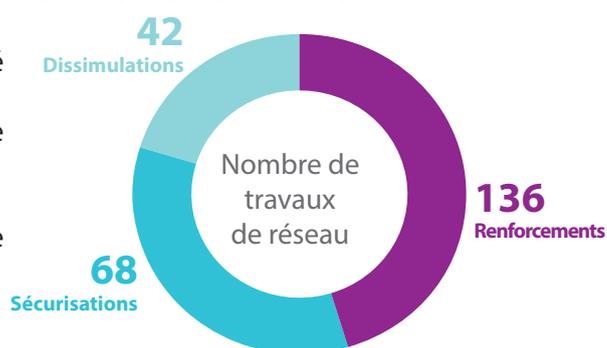
Les nombres de chantiers correspondent aux opérations ayant fait l'objet de **bons de commande entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année.**

Les **dissimulations de réseau** consistent à enfouir ou installer sur façade les réseaux électriques, d'éclairage public ou encore de télécommunications. Le SDET a été maître d'ouvrage de 49 réalisations.

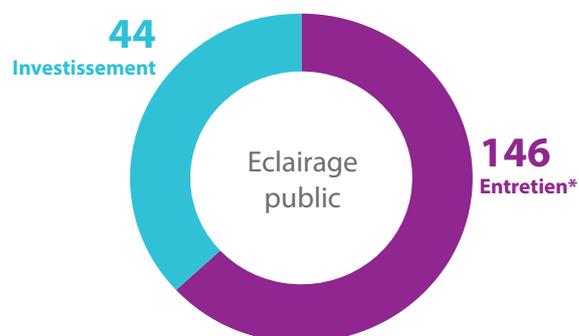
Le nombre d'opérations de **renforcement de réseau** destinées à résorber les chutes de ten-

sion continue d'augmenter, suivant une tendance déjà observée auparavant. Il passe de 104 en 2013 à 136 en 2015.

La **sécurisation du réseau** face aux contraintes climatiques est de nouveau à la hausse, avec 68 chantiers en 2015.

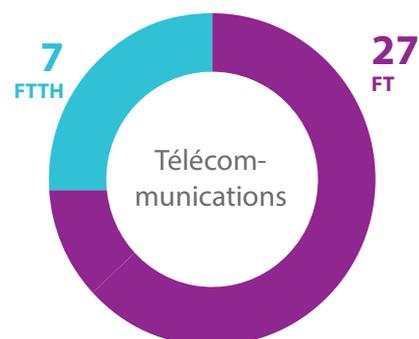


En matière d'investissements en **éclairage public**, le SDET aura contribué en 2015 à la réalisation de 44 projets. Enfin, 146 communes ont fait l'objet d'opérations d'entretien des installations d'éclairage public.



* Nombre de communes ayant signé une convention d'entretien en éclairage public (zones rurales et urbaines).

Les travaux en **télécommunications** correspondent à des conventions signées avec les opérateurs et le département pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement de réseaux télécoms (FT) et de fibre optique (FTTH).



QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION



Le SDET est l'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité dans le Tarn



Le SDET est propriétaire des réseaux moyenne et basse tension.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'électricité (AOD), il en confie l'exploitation au concessionnaire ERDF.

Chaque année, le SDET analyse l'évolution des indicateurs de performance du réseau.

Critère B en baisse

La qualité de distribution est mesurée par le critère «B» qui détermine en minute le temps moyen de coupure subi par an et par usager.

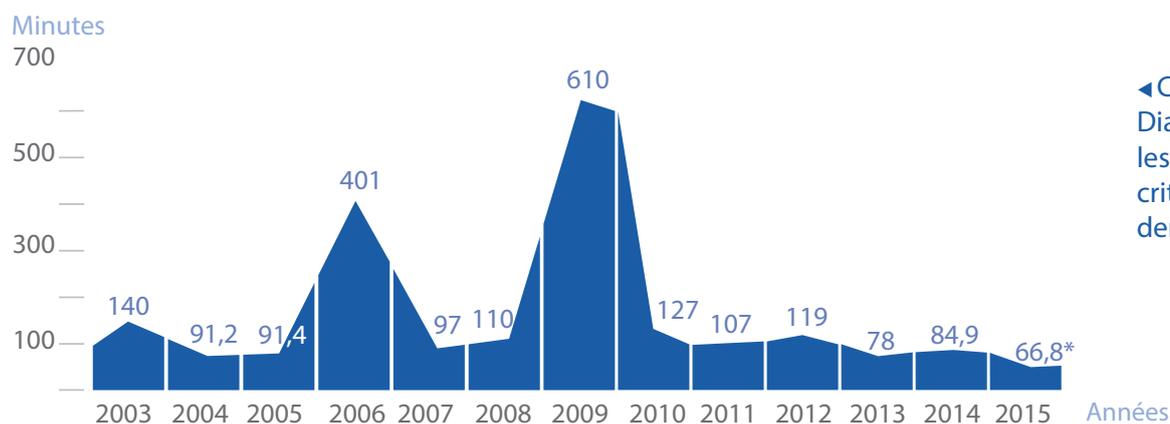
Grâce aux efforts fournis à la fois par le concessionnaire qui poursuit ses investissements sur le réseau moyenne tension (HTA), et par le SDET sur le réseau basse tension (BT), le critère B semble marquer une orientation certaine à la baisse en 2015 par rapport à l'année précédente (variation de 18,1 minutes environ).

◀ Ci-contre :
Un Chargé d'affaire du SDET

Cette tendance s'explique par l'absence d'événements climatiques classés comme « extrêmes », et par les investissements qui améliorent la qualité de distribution et la continuité de fourniture.

Sur les 66,8* minutes de temps de coupure, plus de 40,6 minutes restent imputables à des incidents, le reste est lié à des travaux sur le réseau.

Ces chiffres traduisent la nécessité de poursuivre les efforts d'investissements sur un réseau encore sensible aux intempéries.



◀ Ci-contre :
Diagramme retraçant les évolutions du critère B sur les douze dernières années.

* donnée provisoire et non consolidée à la date de parution de ce rapport.

L'ANNÉE EN BREF

JANVIER

SDET Réunions de secteurs d'énergie

ERDF Réunion Art.8 du contrat de concession

SDE-MIP Echanges réguliers durant l'année 2015

2

FEVRIER

SDET AG : Débat d'orientation budgétaire

MARS

SDET Signature convention SDET/ERDF/M2Ocity concernant la télérelève

AVRIL

SDET Commission travaux

SDET Commission finances

SDET AG : Vote des budgets primitifs et des comptes administratifs

-Présentation du CRAC 2014 par ERDF

0

MAI

FACE Contrôle in situ des travaux bénéficiant des aides financières du fond

SDET Réunion de secteurs d'énergie

ASSO MAIRES congrès des Maires

SDET Journée de démonstration sur la mobilité électrique



climat/haut-débit

JUIN

SDET Réunion de secteurs d'énergie

SDET AG : modifications statutaires (compétence IRVE)

ERDF Réunion cantonale

JUILLET

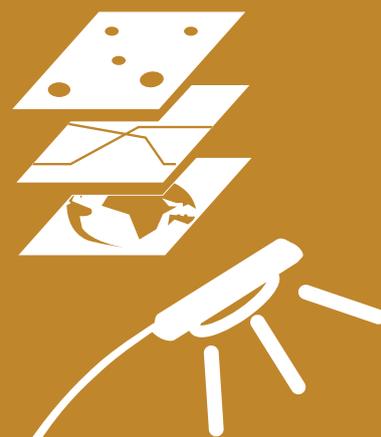
GRDF Compte rendu annuel de la concession gaz

ERDF Compte rendu annuel de la concession électricité

AOUT



électricité/gaz



cartographie/éclairage public

SEPTEMBRE

FNCCR Journée d'étude sur la loi NOTRe

CD81 Réunion SDET/CD81 sur la charte THD

1

OCTOBRE

FNCCR Journée étude transition énergétique et Facé

SDET AG : Convention tripartite SDET/ERDF/ORANGE

RDF Présentation des prescriptions de sécurité de l'exploitant au donneur d'ordre (PSEDO)

NOVEMBRE

SDET Formation acheminement et fourniture d'électricité, salle de l'Athanor (Albi)

DECEMBRE

5

FAITS MARQUANTS



Création d'un groupement de commande d'achat d'énergie

En application des directives européennes, les marchés de fourniture d'électricité sont intégralement ouverts à la concurrence et tous les consommateurs peuvent choisir librement leurs fournisseurs.

En mars 2014, un nouveau seuil a été franchi avec la disparition des tarifs règlementés de vente pour tous les points de livraison d'une puissance souscrite supérieure ou égale à 36 kVA c'est-à-dire pour l'essentiel les tarifs « jaunes » et « verts ».

L'ensemble des acheteurs publics se sont retrouvés dans l'obligation d'appliquer les règles juridiquement requises pour choisir leurs fournisseurs. Face à cette situation, les 7 Syndicats d'Énergie de vos départements (Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Lozère et du Tarn) se sont donc concertés pour mettre leurs compétences au profit de leurs communes adhérentes ainsi qu'à tous les organismes publics avec la création d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie.

Un objectif commun porté par un groupement de proximité avec un service optimisé.

De part les particularités liées au secteur de l'énergie, la consultation des entreprises s'est réalisée en deux temps à partir d'une procédure assise sur un accord-cadre et des marchés subséquents associés.

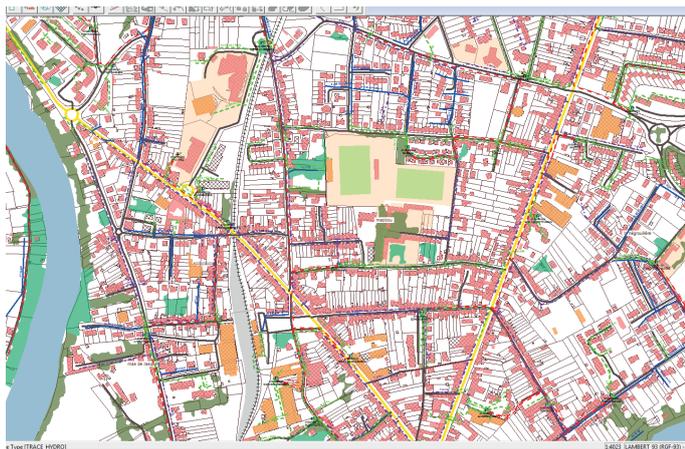
Au stade de l'accord-cadre, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du coordonnateur s'est réunie une première fois pour examiner les offres des candidats sur les aspects techniques, correspondants à leur capacité à répondre aux attentes du groupement en termes de services.

Au stade du marché subséquent, les fournisseurs retenus ont été invités à présenter une offre de prix. La CAO s'est réunie à nouveau avec pour objectif d'attribuer chaque lot du marché en moins de 4 heures (durée de validité des offres de prix). Chaque fournisseur a été évalué et noté en tenant compte de son offre technique et de son offre de prix.

▲ Ci-dessous, à gauche :
Exemple de cartographie bénéficiant du cadastre vectorisé

▼ Ci-dessous :
Un véhicule électrique en charge

Digitalisation du cadastre



Dans le cadre du programme national de numérisation du cadastre engagé par la DGFIP, le SDET avec plusieurs partenaires a coordonné la vectorisation de 173 245 parcelles sur 70 communes du département.

Bornes de recharge pour véhicules électriques - Projet IRVE

En 2015, le SDET validait son engagement dans le projet de déploiement d'un service public de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides. Avec la prise de la compétence optionnelle «Infrastructure de charge pour véhicules électriques - IRVE» le 19 juin, le lancement de la concertation avec les communes a débuté.

L'objectif pour le syndicat reste de déployer, sur 2 ans, un réseau public tarnais de 100 bornes de charge avec une répartition sur tout le territoire, et une accessibilité à tous.

D'un montant de 1,6 M€, ce projet bénéficie du soutien financier de l'État, avec une participation de 0,6 M€ du programme d'investissements d'avenir, dans le cadre de l'appel à projets « infrastructure de charge » piloté par l'ADEME. Le complément financier restant est apporté par le Conseil Départemental du Tarn et le SDET.

En parallèle, le SDET a élaboré un schéma directeur départemental pour recenser l'ensemble des initiatives, publiques et privées, et assurer leur cohérence et leur complémentarité sur le territoire. Au-delà, le projet intègre

Pour répondre aux exigences nouvelles en urbanisme, en aménagement du territoire, et en gestion des réseaux, différents acteurs et collectivités locales du Tarn ont entrepris une démarche de mutualisation et de numérisation des supports cadastraux, conforme à ces nouvelles contraintes techniques.

En tant que coordonateur du groupement de commande, le SDET a conduit l'ensemble du projet ainsi que l'appel de fond européen dimensionné pour cette opération.

D'un montant total de 33 801 € (H. T.), le coût financier a été réparti suivant les contributions suivantes : FEDER 50%, SDET 15%, ERDF 10%, l'Ordre des Géomètres Experts 5%, collectivités 20%.

Liste des collectivités :

CC Tarn Agout, CC Lautrecois et Pays Agout, CC du Sor et de l'Agout, CC Sidobre Val d'Agout, CC des Monts de Lacaune, CC du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron.

une réflexion élargie avec les territoires voisins (région Mid-Pyrénées, départements de l'Aude, de l'Hérault,...) afin de créer un réseau public de charge étendu dans le grand sud.



EXTRAITS DES ACTES ADMINISTRATIFS 2015

Délibérations du Comité syndical du 23 février 2015

-Infrastructures de charge pour véhicules électriques IRVE.

-Achat d'énergies : adhésion à un groupement de commandes et autorisation à lancer les accords-cadres et marchés subséquents.

Délibération du Comité syndical du 9 avril 2015

-Installation de répéteurs sur le réseau public de distribution d'électricité.

Délibérations du Comité syndical du 19 juin 2015

-Article 8 du contrat de concession SDET/ERDF, convention pour les années 2016/2017.

-Modifications statutaires (IRVE).

Délibérations du Comité syndical du 2 octobre 2015

-Renouvellement du marché «raccordements».

-Convention tripartite SDET/ERDF/Orange relative à l'utilisation des réseaux publics de distribution BT et HT aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

-Adoption de la charte établissant les modalités de création d'un réseau d'initiative publique.

-Adhésion au groupement inter-régional portant sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

-Création d'une commission consultative MDE-EnR.



Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) 2 rue Gustave Eiffel 81000 ALBI

TEL : 05 63 43 21 40 FAX : 05 63 54 46 31

email : direction@sdet.fr www.sdet.fr

Crédits photos : © Photothèque du SDET

Création et réalisation : service communication du SDET - Directeur de la publication : Alain Astié, Président.

Impression : imprimerie PORTIER, Albi - imprimerie certifiée Imprim'vert® contribuant à la protection de l'environnement.

Achevé d'imprimer en octobre 2016.

Imprimé sur papier certifié PEFC™ issu de forêts durablement gérées, avec des encres certifiées d'origine végétale.





Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) 2 rue Gustave Eiffel 81000 ALBI
TEL : 05 63 43 21 40 FAX : 05 63 54 46 31
email : direction@sdet.fr www.sdet.fr